



► Minerve, Saint-Esprit, Sagesse populaire, au secours !

Par Charles Pepinster

✉ pepinstercharles@yahoo.be

Oui, ça se passe en Belgique et ce n'est pas de l'humour : voilà que les Sénateurs veulent porter l'obligation scolaire à 3 ans au lieu de 6 actuellement (oui, vous avez bien lu : *trois* ans) sous prétexte que l'école maternelle ferait le plus grand bien aux absents. Quels absents ? Les enfants des pauvres comme prévu ?

Il faut d'abord remarquer que, selon la loi, ce n'est pas l'école qui est obligatoire mais l'instruction ; celle-ci peut se faire à domicile. Libre donc aux parents de garder leurs bambins à la maison... pour les y 'instruire' (*maternellement* s'entend ce qui est absurde. C'est de l'humour belge).

En restant sérieux, quid en cas de transgression de cette éventuelle obligation scolaire ?

Va-t-on poursuivre les abstentionnistes ? Va-t-on ajouter un tracass supplémentaire à des gens du quart-monde, par exemple, déjà envahis par des problèmes existentiels ? L'amende, la prison, les travaux d'intérêt général ?

Et si un sénateur veut héberger chez lui sa petite-fille de 3 ans pendant huit jours pour faire plaisir à la chère épouse tendre grand-

maman, hein ? L'enfant va-t-il 'perdre' une semaine de scolarité obligatoire ?

Certes oui. L'aïeule, n'étant évidemment pas 'qualifiée', c'est a priori une irresponsable qui va laisser la jeunette sans soins, sans stimulations, sans apprendre les bonnes manières... Pauvre petite !

Un bon truc (que ce notable pourrait trouver tout seul) : qu'il demande à un ami médecin de certifier que l'état de santé de la gosse nécessite un petit séjour dans un air iodé dont les embruns feront le plus grand bien à une peau délicate.

Stop, j'ai interrompu ici l'écriture de ce texte.

Je reviens à l'instant de la ferme voisine où j'ai acheté du beurre.

La très accorde fermière est une jeune grand-mère attentive. Je viens de lui demander ce qu'elle pensait de cette idée sénatoriale.

Francine, de son vrai prénom, cite l'exemple de ses deux filles toutes deux mères de jeunes enfants : Mélanie a mis sa fille à la crèche. Enfant prématurée souvent malade, voilà la petite en maternelle... quelques demi-jours par semaine seulement.



L'autre fille de la ferme, Hélène, a un fils de quatre ans très actif mais tellement vite fatigué qu'il dort à la maison chaque après-midi. Et ma voisine d'ajouter : «*S'il y a obligation, il faudra chaque fois un certificat médical qui coûte cher aux gens et à la mutuelle. C'est fou. Mieux vaudrait qu'on rencontre les parents, qu'on les persuade de l'intérêt à fréquenter l'école maternelle*».

J'ai ajouté en tant qu'ex-inspecteur de l'Enseignement fondamental : «Si celle-ci ne tombe pas dans les apprentissages formels (du genre exercices obligatoires... visant telle compétence !), si elle pousse à jouer tout son saoul et à oser, à circuler librement et à parler le plus possible dans une insouciance complète, sinon... ».

Voilà la sagesse populaire : la persuasion au lieu de l'obligation.

Que les élus recommandent au lieu de commander, même si ce n'est pas leur rôle habituel, mais qu'ils votent des textes de soutien concret aux structures d'accompagnement des familles en difficulté, au lieu de sabrer dans le tas, parfois sans bien savoir...

Nos délégués du peuple doivent vraiment abandonner le recours à des mesures générales contraignantes chaque fois que quelques cas particuliers surviennent. Ce n'est pas parce que de rares familles sont dites déficientes qu'il faut mettre tout le monde au pas.

D'ailleurs, l'article 24 de la Constitution dit bien qu'en Belgique, l'enseignement est libre. Les Sénateurs peuvent s'en souvenir et entendre les voix de la Sagesse pour aider et non dominer.

Remarque : si les enfants restent libres de ne pas aller à l'école maternelle quand leurs parents le décident, les technocrates qui veulent mesurer les compétences (si, si, ça existe) à la fin de chaque année scolaire en seront pour leurs frais... ce qui ne peut que réjouir Minerve, le Saint-Esprit et la Sagesse populaire.

Bernique: pas de rapt sur la tendre enfance,
vive la joie de vivre !

Vous avez envie de soutenir nos projets d'Education Nouvelle?
Vous pouvez nous aider concrètement !
(peut-être l'avez-vous déjà fait... Dans ce cas, nous vous remercions !)

en participant créativement et fraternellement aux actions et activités du GBEN

**en devenant membre moyennant une cotisation annuelle de 12 €
à verser sur le compte du GBEN BE22 5230 8031 3247**

Merci de votre soutien !